REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GUERE

SECRETARIAT GENERAL

BP: 02

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECETRALISATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

COUNCIL OF GUERE

GENERAL SECRETARY

PO BOX: 02

FC 06250

(23/10/2026)

DECISION D'ATTRIBUTION N° 01/DA/CGRE/SG/2026

Le Maire de la Commune de Guéré:

Vu la constitution ;

Vu la loi no 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;

La loi no 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu le Décret no 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs des tutelles sur les Communes, syndicats des Communes et Etablissements communaux et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret no 82/455 du 20 Septembre 1982 portant création de la commune de Guéré ;

Vu le Décret no 93/322 du 25 mars 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret no 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu le Décret no 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu Le Décret N° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination des Préfets dont monsieur GARBA BAKARI ; Administrateur Civil hors échelle aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Danay ;

Vu L'Arrêté N°000365/MINDDEVEL du 12 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Guéré, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

Vu la décision municipale constatant la commission de passation des marchés auprès de la commune de Guéré ;

Considérant l'avis du DAO N° 02 du 02 Février 2026 pour les travaux de construction de deux (02) forages PMH dans les localités de Groum et Bongor, dans la Commune de Guéré, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

DECIDE:

Article 1er: L'ETS GADOUGOU, ayant soumissionné pour l'avis du DAO N°02 du 02 Février 2026 pour les travaux de construction de deux (02) forages PMH dans les localités de Groum et Bongor, dans la Commune de Guéré, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord avec une offre financière de **16.000.000 FCFA TTC.**

Article 2 : le Directeur de ladite entreprise est prié de se présenter à la commune de Guéré pour les modalités de signature des documents contractuels y afférents.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Guéré le 23 MARS 2026

Le Maire (Maître d'Ouvrage),

LE MAIRE

Vildina Alphonse

Scanné avec CamScanner